



Logisticien plongeur (F – H) :

Sous la responsabilité du responsable opérationnel du site, le logisticien plongeur intervient pour la surveillance, la pose d'installations sous-marines (crépines de pompage, appareillage scientifique), la surveillance et la maintenance d'enrochements....

La profondeur d'intervention ne dépasse pas 25 m. Les plongées sont toutefois occasionnelles au cours de la durée du contrat.

Le plongeur doit posséder un bon niveau dans une spécialité technique professionnelle complémentaire (soudure, chaudronnerie) tant dans son travail de plongeur que pour participer à d'autres chantiers → 90 % du temps sur chantier ou en atelier – 10 % travaux sous-marins.